

Les aspects réglementaires du travail temporaire

Format :

Présentiel et/ou Distanciel

Durée :

2 jours / 14 h

Référence :

COM-LES-1177

Type de formation :

Formation qualifiante

Public :

Personnel d'une agence de travail temporaire.

Personnes en situation de handicap :

Vous êtes en situation de handicap et vous souhaitez faire une formation ?

Merci de bien vouloir nous contacter en amont afin d'étudier ensemble vos besoins et les solutions les plus adaptées.

Objectifs de développement des compétences :

Etablir des contrats de mission et de mise à disposition dans le respect de la réglementation du travail temporaire en vigueur.

Réduire les écarts entre la pratique quotidienne en agence d'emploi et la législation applicable au travail temporaire.

Mesurer les risques encourus et leurs conséquences juridiques dans des situations complexes.

Maîtriser les risques encourus et leurs conséquences juridiques et financières.

Savoir situer ses pratiques par rapport à la jurisprudence.

Tenir compte de l'actualité sociale et jurisprudentielle.

Pré-requis :

Disposer d'une expérience professionnelle au minimum d'une année en agence ou avoir suivi une formation d'initiation à la législation du travail temporaire.

Compétences et méthodes pédagogiques :

Les prestations de formation sont assurées par des formateurs professionnels qui utilisent des moyens pédagogiques adaptés.

Dans le cadre de session intra entreprise, possibilité de travailler sur vos projets afin de répondre à vos besoins spécifiques.

Supports de cours pédagogiques imprimés et/ou numérisés.

Répartition du temps (environ) :

Théorique 45%, Pratique 55%

Modalités d'évaluation :

Questionnaire d'auto-positionnement:

Un questionnaire d'auto-positionnement est adressé aux stagiaires en amont de la formation afin de l'adapter aux besoins et attentes des participants.

Évaluation à chaud par le biais de travaux pratiques.

- Exercices, tests d'évaluations (QUIZZ ou QCM ...).

Moyens techniques et pédagogiques :

Salle(s) de cours équipée(s) des moyens audiovisuels avec le matériel adapté à la formation (si besoin, ordinateur par stagiaire).

Modalité et délai d'accès à la formation :

Toutes nos formations sont réalisées à la demande et en fonction des souhaits de nos clients.

Nous pouvons également réaliser des formations sur-mesure à partir de programmes existants ou en construisant un programme spécifique à partir de vos objectifs.

Merci donc de bien vouloir nous contacter par courriel ou par téléphone afin de définir ensemble les dates et modalités de formation souhaitées.

Tarif :

Nous contacter pour devis personnalisés.

Programme de la formation

1. Les conditions de travail temporaires

Le cadre juridique du recrutement par l'ETT

L'emploi des étudiants européens ou étrangers

L'emploi de ressortissants étrangers

L'emploi des jeunes travailleurs

Les principes fondamentaux relatifs à la non-discrimination (à jour de la Loi n° 2016-832 du 24 juin 2016, JO du 25 juin)

La validation des aptitudes professionnelles

Le suivi de l'état de santé des salariés intérimaires (à jour de la Loi n° 2016-1088 du 8 août 2016, JO du 9 août - à jour du Décret n°2016-1908 du 27 décembre 2016)

Le principe de contrats conclus dans un délai restreint

Signature des contrats

Les normes sociales applicables au salarié intérimaire

(RI, Accords d'entreprise, CCN, lois et règlements) (à jour de la Loi n° 2016-1088 du 8 août 2016, JO du 9 août) du 8 août 2016)

Les mentions au(x) contrat(s)

Mentions obligatoires / mentions facultatives

L'utilisation des cas de recours et la rédaction de « justifications précises »

Le choix du terme de la mission (terme précis OU durée minimale)

Le renouvellement du contrat (à jour de La loi n°2015-994 du 17/08/15) La période d'essai

Les conditions de travail (horaires, rémunération, lieu de mission)

Les cas d'interdiction de recourir au travail temporaire

(référence : Cour de cassation du 12/06/2014, n°13-16362)

Les contrôles du recours au travail temporaire

(travail illégal)

2. Exécution de la mission

Préciser la durée et les organisations possibles du travail

- Conséquences éventuelles de la loi Travail 2016

Le respect d'un délai de carence entre deux missions

Les obligations de l'agence à l'égard de l'intérimaire en matière de délégation

L'aménagement du terme / la "souplesse" : rappels sur son fonctionnement

Indemnités spécifiques au Travail Temporaire (IFM et ICCP)

3. Gestion de la fin de la mission

Les cas de rupture anticipée du contrat de mission

Le traitement de la rupture anticipée de la mission

- Procédure à respecter

Les cas de non versement de l'IFM

Le risque de requalification du contrat de mission en contrat à durée indéterminée et l'indemnité de requalification
(Cass. Soc., 03/05/2016)

Nous contacter :

Dominique Odillard : 05 24 61 30 79

Version mise à jour le 29/10/2021